Le 26 mars 2024, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de LA FOUILLOUSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation : le 18 mars 2024.

Présents:

Président : M. BOUCHET Patrick,

Membres : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme PICQ Valérie, M. JOUVE Jean-Nicolas, Mme GOUDIN

Sophie, M. FERLAY Marcel, Mme JACQUEMOT Audrey, Mme JUST Jacqueline, M. LIEVRE Denis.

Absent: Mme MEYNAND Fabienne, M. ANGENIEUX Marc.

Pouvoir: M. ANGENIEUX Marc à Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme GOUDIN Sophie

Conformément à la réglementation, le Président du CCAS, M. Patrick BOUCHET sort durant l'adoption du compte administratif, non sans avoir confié la présidence de l'Assemblée à la Vice-Présidente, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

Objet de la délibération :

CCAS
Approbation du
Compte Administratif
2023
et

affectation du résultat

EXPOSE

Monsieur Patrick Bouchet, Président, soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le Compte Administratif de l'exercice 2023 du CCAS.

Ces documents sont présentés de manière conforme au compte de gestion établi par le Receveur.

Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

1°/ Section FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice	. 63 847,61 €
- Dépenses de l'exercice	- 63 375,93 €
- Résultat de l'exercice (Excédent)	. 471,68€
- Résultat antérieur reporté (Excédent)	. 8 701,49 €
- Résultat cumulé (Excédent)	9 173.17 €

2°/ Section INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice	142 014,15 €
- Dépenses de l'exercice	142 268,55 €
- Résultat de l'exercice (Déficit)	- 254,40 €
- Résultat antérieur reporté (Excédent)	3 581,86 €
- Résultat cumulé (Excédent)	3 327,46 €

Le CCAS après avoir délibéré Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte Administratif permettant de dégager un excédent de la section fonctionnement de 9 173,17 €.

L'assemblée décide d'affecter cet excédent en résultat de fonctionnement 2024.

La Fouillouse, Le 27 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200974-20240328-04-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Le Maire, Président du C.C.A.S Patrick BOUCHET